



COMMISSION DES DROITS

Nos réf : AC/CB/2047

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Les départements des Ardennes, du Cher, de la Creuse, de l'Eure, de la Loire Atlantique, du Morbihan, du Nord, du Puy-de-Dôme, des Hautes Pyrénées, de la Haute-Saône, du Vaucluse, du Val d'Oise et de la Guyane proposent à 200 volontaires de chaque département de participer au SNU. Les jeunes qui peuvent s'inscrire à partir du site www.jeunes.gouv.fr ont jusqu'au 4 avril 2019 pour le faire.

Peuvent s'inscrire les filles et les garçons âgés de 15 à 16 ans ayant terminé leur classe de 3^e et habitant les 13 départements pilotes (un par grande région et un en Outre-mer), quel que soit leur statut (lycéen, apprenti, jeune travailleur, etc.).

Les recteurs et les préfets de chacun des départements concernés sont chargés de sélectionner les candidatures afin de créer dans chaque territoire un panel représentatif de lycéens, apprentis, décrocheurs scolaires, jeunes en situation de handicap, pour former des groupes d'horizons sociaux et géographiques différents. Seul compte le profil des candidats : statut, catégorie socioprofessionnelle et établissement d'origine, le cas échéant. Un démarchage local d'information est réalisé dans les lycées, les centres de formation en alternance, les missions locales et les maisons départementales des personnes handicapées.

Les volontaires n'ont pas la possibilité de choisir le département où ils effectueront la 1^{ère} phase de leur SNU. Le déplacement entre le domicile et l'internat ou le site de l'armée attribué à chaque jeune sera pris en charge par l'État.

Le SNU se décline en 2 temps.

Une phase de cohésion du 16 au 28 juin 2019 avec au programme :

- Des modules collectifs sous la forme d'activités pratiques et de mises en situation
 - initiation au code de la route ;
 - formation aux premiers secours ;
 - activités sportives et de cohésion ;
 - développement durable et transition écologique ;
 - défense et sécurité nationales ;
 - citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
 - connaissance des services publics et accès aux droits.

- Des bilans personnels
 - bilan de santé ;
 - évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ;
 - point d'étape sur les compétences (notamment numériques).

Les jeunes seront hébergés dans des structures diverses selon les départements (internats, bâtiments dépendant du ministère des armées, centres de formation...), regroupés au sein de maisonnées de 10 jeunes. Ils seront encadrés par des militaires et des éducateurs rémunérés, avec un tuteur et des encadrants expérimentés (en moyenne un encadrant pour 5 jeunes). À leur arrivée, un trousseau leur sera remis, avec un uniforme.

La journée commencera par le salut au drapeau et le chant de l'hymne national.

S'ensuivra une mission d'intérêt général près de chez soi de 2 semaines consécutives (hors temps scolaire) ou tout au long de l'année (minimum 84 heures) entre juillet 2019 et juin 2020. Elle se déroulera auprès d'associations, de corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), de collectivités territoriales, de services publics dans des domaines variés (défense et sécurité nationales, environnement et développement durable, solidarité, santé, éducation, culture, sport, développement international, formation en vue d'un engagement volontaire, etc.).

La structure d'accueil remettra à l'appelé un certificat lors d'une cérémonie en préfecture.

Puis, chaque volontaire pourra, s'il le souhaite, adhérer à un engagement pour une durée de 3 mois à 1 an, dans le département de son choix pour des missions concernant la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine ou l'environnement (service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, etc.).

À terme, le SNU pourrait concerner tous les jeunes d'une même classe d'âge (environ 800 000 par an) à l'horizon 2022-2023, soit plus tôt que l'échéance de 2026 initialement évoquée.

À noter :

Il ne faut pas confondre le SNU avec le service civique qui s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans souhaitant exercer des missions d'intérêt général dans l'un des 9 domaines reconnus prioritaires pour la Nation (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence).